

Conclusions de la réunion plénière de l'Action Spécifique Observatoires Virtuels

16-17 janvier 2012-01-19

F. Genova et le Conseil Scientifique de l'ASOV, 19 janvier 2011

La réunion a été un réel succès, avec un nombre significatif de participants (la salle de l'Atelier était pleine le premier jour), de bonnes présentations qui illustraient bien la large palette des activités liées à l'OV (coordination de projets européens en astronomie, planétologie et physique atomique et moléculaire, ainsi qu'activités pour l'OV théorique et la géodésie ; pôles régionaux ou de laboratoires ; développement de standards, d'outils et de services) et des discussions intéressantes sur tous les aspects, allant des questions politiques à des échanges très techniques.

La diversité des domaines où des activités de type OV se développent en France montre que l'ASOV a eu un rôle d' « éveilleur », de formateur et d'aiguillon pour les disciplines voisines de l'astronomie stricto sensu. Les projets OV européens avancent dans les différentes disciplines, mais se heurtent tous au problème de pérennisation de leurs activités.

Pour ce qui concerne la répartition géographique des activités, on voit que par rapport à la période d'émergence du concept les activités se focalisent et que certains laboratoires mettent effectivement des moyens dans le développement de l'OV.

Le périmètre d'activité de l'ASOV a été discuté. Deux besoins apparaissent plus particulièrement :

- Faciliter les échanges techniques entre les équipes impliquées dans les développements. Plusieurs actions sont possibles
 - o Relancer la liste mise en place par P. Le Sidaner (vo.echanges)
 - o Mettre en place des « forums techniques ». L'idée d'organiser tous les ans une réunion de deux jours laissant une large place à des discussions semi-informelles (peu ou pas d'exposés, thèmes de discussion souhaités par les participants affichés à l'avance pour que se créent des petits groupes de discussion informels avec des créneaux de réunion permettant de circuler entre les groupes, sur le modèle expérimenté avec succès par les « Technology Forums » européens) a soulevé un véritable intérêt et doit être étudiée. Lieu et organisation à consolider.
 - o Soutien financier de l'ASOV à des missions de collaboration, qui sera forcément limité vu les crédits disponibles et pourrait conduire à des arbitrages avec le soutien aux missions de type réunions Interopérabilité.
- Dissémination de la connaissance des outils OV dans la communauté astronomique nationale. Parmi les actions menées ces dernières années :
 - o La plus efficace semble avoir été la formation organisée à l'IPAG en 2011, assurée par des spécialistes du CDS avec un support local. L'organisation de cette école a montré l'intérêt des outils et augmenté la visibilité des spécialistes locaux qui sont plus sollicités pour répondre à des questions.
 - o Le tutoriel organisé pendant la pause de midi à la SF2A n'a pas rempli ses objectifs, qui étaient de saisir l'opportunité créée par la présence d'une fraction significative de la communauté astronomique nationale en un même lieu. L'organisation d'une session dédiée en parallèle avec celles des PN/AS semble peu souhaitable, l'expérience ayant montré que les participants suivent

prioritairement les sessions portant sur leurs domaines. On pourrait essayer une conférence en séance plénière de type tutoriel pas à pas. Le plus efficace serait que des tutoriels focalisés sur les intérêts des participants soient organisés dans le cadre des sessions des PN et AS. Cela avait été évoqué pour 2011, et demande que les représentants des PN à l'ASOV s'y investissent dès maintenant pour sécuriser un créneau et réfléchir au contenu de la présentation.

- L'École organisée en 2010 à Strasbourg dans la foulée de l'École européenne avait plutôt attiré des participants intéressés à développer des services OV que des utilisateurs, et donc n'avait pas rempli son objectif.

Le dernier thème abordé est la remise à plat de la labellisation des services d'observation par l'INSU, suite aux recommandations du dernier colloque de prospective. La CSAA, qui s'est appuyée sur des groupes de travail pour certains des services, en particulier pour le SO5 « Centres de traitement, d'archivage et de diffusion de données », a produit un texte décrivant les services qui a été envoyé aux OSU. Les OSU doivent positionner leurs activités de service par rapport à ce texte, et expliciter la manière dont celles-ci sont organisées et les moyens qui sont mis à leur disposition. Pour le SO5, en plus des centres thématiques au rôle national et international reconnu, les notions de pôle thématique et de centre d'expertise régional devraient apparaître dans les labellisations, et les petits services sous-critiques/à faible impact n'ont pas vocation à être labellisés. Les PN et le CS de l'ASOV, qui est composé pour l'essentiel de représentants désignés par les PN, auront un rôle à jouer dans le processus d'évaluation des labellisations, dans lequel l'impact sur la pratique scientifique et la crédibilité technique des services doivent être pris en compte.